

Genève, le 14 novembre 2019

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Audit de légalité et de gestion relatif aux indemnités horaires en Ville de Genève

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

Jeudi 21 novembre 2019 à 9 heures
à la salle des ventes de l'Office des faillites (salle Hermès)
Route de Chêne 54, rez-de-chaussée, 1208 Genève.
(arrêt TPG 12/21 : Amandolier)

La gestion des indemnités, primes et débours en Ville de Genève avait déjà fait l'objet d'un rapport de la Cour des comptes en 2011¹, dont le dernier suivi réalisé en 2013 avait montré que la majorité des recommandations n'avait pas été mise en œuvre dans les délais impartis. Par ailleurs, la Cour a reçu plusieurs communications citoyennes portant sur des problématiques de planification du temps de travail et d'indemnités indues au sein du service Voirie Ville Propre (VVP) de la Ville de Genève.

La Cour a ainsi choisi de s'intéresser de nouveau à la problématique de la gestion des indemnités au sein de la Ville de Genève, mais en se concentrant exclusivement sur les indemnités horaires. Le travail de la Cour s'est inscrit également dans la perspective de refonte du système d'indemnités horaires engagé par la Ville avec notamment la préparation d'un projet de règlement sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

François PAYCHÈRE
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur François PAYCHÈRE, président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch

¹ Rapport n° 44, audit de légalité et de gestion relatif aux indemnités, primes et débours en Ville de Genève, publié en juin 2011, librement disponible sur le site internet de la Cour (www.cdc-ge.ch).